

# LES RENDEZ VOUS DU MAB

## #15 La Fondation Terre de Liens

19 Mai 2022

*Pour permettre à des citoyens et des paysans de se mobiliser et d'agir sur le terrain, Terre de Liens a inventé de nouveaux outils de travail capables d'enrayer la disparition des terres et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes.*

*Jérôme Deconinck, directeur de la Fondation Terre de Liens, nous a présenté les actions et outils de cette fondation, son réseau associatif et son entreprise sociale et solidaire.*

### Les constats

Les terres agricoles qui se libèrent vont majoritairement à l'agrandissement des exploitations existantes, entraînant un phénomène de concentration foncière, et une disparition des fermes sur le territoire ; 200 fermes disparaissent chaque semaine. Par ailleurs, environ 25% de la population agricole va partir à la retraite dans les 10 prochaines années, au moins 1/3 n'ont pas de repreneur identifié.

Depuis 10 ans, 44 000 ha sont artificialisés chaque année.

### Le projet de Terre de liens

Depuis une vingtaine d'année, un groupe de paysans, d'acteurs du développement rural et de la finance solidaire se sont rassemblés pour agir concrètement et démontrer qu'il existe d'autres modèles agricole et alimentaire.

L'objectif est de sortir les terres de la spéculation foncière, d'installer des paysans et des paysannes pour une agriculture biologique respectueuse de l'environnement, de proximité et d'impliquer les collectivités et les acteurs de la société civile vers un changement agricole et alimentaire.

Des activités de transformation et vente directe, basées sur leur ancrage territorial, sont menées pour se développer.

### L'acquisition des fermes

La protection des terres agricoles passe par l'acquisition et la maîtrise foncière de très longue durée, grâce à la mobilisation d'outils tels que l'épargne solidaire, les dons, legs et donations qui permettent d'acquérir des terres.

La sécurité pour les citoyens et paysans est garantie par un engagement de non revente sur le marché du foncier. La paysanne ou le paysan qui s'installe n'aura jamais l'accès à la maîtrise foncière en privé. L'usage des terres est garanti pour toute la durée de l'exploitation agricole via un bail rural environnemental BRE. Ce bail rural permet d'inscrire de nombreuses clauses environnementales, notamment le label bio au cœur du contrat. La durée minimale d'un bail est de 9 ans.

Différentes modalités de maîtrise foncière sont aussi utilisées pour s'adapter aux différentes situations territoriales ou aux projets agricoles tels que le bail de carrière rural, le bail à domaine congéable ou le bail emphytéotique.

Certaines acquisitions se font en partenariat avec une collectivité, une Agence de l'eau, une association, une fondation. Elles peuvent inclure à la fois du foncier de collectivité locale, avec une partie de la maîtrise foncière acquise par la Fondation Terre des liens, avec une contractualisation avec les fermiers, dans le même bail. Il y a alors deux propriétaires bailleurs qui garantissent l'usage pour le très long terme.

### **Les clauses environnementales**

Le bio est obligatoire, les autres dépendent du territoire. A chaque installation, un « tour de plaine » est effectué, avec un écologue et un agronome, pour repérer les infrastructures agro-écologiques, les éléments à préserver ou à améliorer. Les clauses environnementales sont adaptées à la réalité du terrain en fonction du diagnostic. Elles constituent également un moyen de contrôle basé sur cet état des lieux.

### **Les installations**

#### **Accompagner les porteurs de projets, les propriétaires ou des dynamiques de territoire.**

Terre de liens accompagne environ 1 200 à 2 000 porteurs de projets et propriétaires selon les années, 50 acquisitions par an sont réalisées. De nombreux projets sont également menés sans acquisition : l'accompagnement des propriétaires dans la recherche d'un porteur de projet, ou la mise en relation d'un porteur de projet avec un propriétaire, pour de l'intermédiation locative.

Une plateforme : Objectif terre a été créée, en collaboration avec les partenaires d'InPACT\*.

La fondation n'intervient pas dans le capital d'exploitation, uniquement dans le bâtiment et le foncier. L'objectif est de favoriser la gestion éthique et responsable du bien commun agricole.

#### **Comment sont choisies les acquisitions foncières ?**

Il existe un réseau associatif régional, ce sont les associations territoriales qui identifient le porteur de projet, l'opportunité foncière, et un projet qui leur semble viable. Il s'agit d'une émergence du territoire qui propose un projet. La proposition est transmise au niveau national à un comité d'engagement commun entre la foncière et la fondation, qui jugera de l'opportunité d'un investissement, de la pertinence territoriale du projet, de sa viabilité économique et de sa transmissibilité. Le comité émet un avis qui devra être validé par la Foncière et la Fondation.

### **La mobilisation citoyenne**

La mobilisation des citoyennes et citoyens sur les territoires est l'un des principes forts et centraux de Terre de liens. L'activité agricole ne concerne pas uniquement les agriculteurs, c'est une question éminemment sociétale.

Un réseau de plus de 1 000 bénévoles sont formés à accueillir les porteurs de projets, faire de l'instruction foncière, acheter les terres, siéger dans les instances d'orientation agricole et sensibiliser le grand public. Une démarche similaire est menée avec les pouvoirs publics, à tous les échelons territoriaux, de la collectivité locale à la décision européenne pour faire évoluer les politiques publiques.

Un réseau européen sur l'accès au foncier existe également : Access to Land, réunissant 17 organisations européennes.

### **Un mouvement, 3 piliers**

Un réseau associatif, une Foncière et une Fondation

**Le réseau associatif** : il est constitué d'une fédération de 19 associations régionales qui mettent en œuvre le projet en région de Terre de liens : accueil et accompagnement, sensibilisation du grand public et des institutions, conseil aux collectivités locales.

La fédération coordonne et accompagne les associations. Elle capitalise et diffuse les ressources et les outils, tisse des partenariats avec la recherche et les acteurs de terrain, et porte la parole politique de Terre de liens.

Les associations travaillent avec la Foncière et la Fondation.

**La Foncière** : Une société créée en 2006, en commandite par action, elle fait un appel public à l'épargne chaque année (20 millions d'euros placés par les citoyens au sein de la Foncière en 2021). Elle a un mandat SIEG (Service d'intérêt économique et général) et un agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale) et achète les fermes (environ 75% de l'épargne détenue par la Foncière) pour lutter contre la disparition des terres agricoles et réduire les difficultés d'accès au foncier pour les paysannes et paysans ; 260 fermes déjà acquises.

Ses principaux revenus proviennent des fermages et permettent de financer une équipe de 20 personnes au niveau national.

**La Fondation** : Terre de liens, reconnue d'utilité publique, est la seule fondation abritante en France dans le domaine de la préservation du patrimoine agricole.

Deux rôles :

- Acquisition et préservation du foncier : préserver les terres agricoles acquises par donation, legs, mais par achat également, et beaucoup en partenariat avec les collectivités locales, Agences de l'eau.

- Porter la question de la préservation du domaine agricole auprès du grand public : campagne de notoriété, participer au plaidoyer national, favoriser l'implication des entreprises.

C'est une Fondation partenariale : un programme autour de l'accompagnement de la biodiversité sur les fermes a été lancé avec 3 autres fondations.

Depuis septembre 2021, la Fondation est devenue « fondation abritante », obtenant ainsi la capacité à créer des fondations sous égide (philanthropes, entreprises, groupement).

### L'actions de Terre de liens en chiffres :

Le soutien de **38 000 personnes**, membres du réseau : adhérents, bénévoles, salariés, donateurs, avec **18 000 actionnaires** au sein de la Foncière.

**600 paysannes et paysans** installés sur les fermes de Terre de liens (40 à 50 acquisitions par an).

Plus de **8 500 ha préservés** en agriculture biologique avec tous types d'activités agricoles : élevage extensif, grande culture, maraîchage, arboriculture, vignoble, il n'y a pas de spécificité filière.

L'ancrage territorial n'est pas guidé par un plan d'occupation du territoire, mais par une subsidiarité des projets qui remontent du territoire.

Environ **1 700 porteurs de projets** sont accueillis chaque année.

L'accompagnement des collectivités locales est aussi réalisé, via les PAT ou la maîtrise foncière.

### Questions

**Terre de lien a-t-elle déjà été sollicitée pour vous porter acquéreur de terres agricoles à forte valeur agronomiques mais menacées par un projet industriel, par exemple ?**

Il y a plusieurs projets de ce type, qui concernent la lutte contre des projets d'urbanisation.

Ex à Aubagne : le montant proposé par l'acquéreur était totalement disproportionné par rapport à la vocation agronomique des terres. Une révision de prix a été menée en partenariat avec la SAFER, mais restait encore inacceptable pour des terres maraîchères. La collectivité est intervenue en coacquisition avec Terre de liens, pour préserver la vocation maraîchère de ces terres.

### ***Quel impact de la guerre en Ukraine sur l'adaptation de la production ?***

La même question a été posée lors de la pandémie de CoVID 19. Il n'y a pas eu besoin de personnel supplémentaire sur les fermes, car elles ne font pas appel à la main-d'œuvre étrangère.

Les impacts sont surtout liés aux décisions politiques. L'agro-industrie se sert de ces crises pour tenter de supprimer les mesures agro-environnementales. Des propos tels que « l'agriculture biologique est une menace pour la souveraineté alimentaire » ont été entendus.

Terre de lien n'est pas impacté, car il s'agit de mesures gouvernementales qui ne sont pas liées à la position de Terre de lien en tant que propriétaire privé. Si un bail contient une clause nécessaire sur les jachères et que le fermier passe outre, le bail peut être résilié.

La demande de préservation de la biodiversité émane des paysannes et des paysans, elle n'est pas imposée par Terre de liens.

### ***Terre de lien est-il acteur du programme LIFE Biodiv' Paysanne en Occitanie ?***

Ce programme régional est mené avec le Conservatoire Botanique National de Midi Pyrénées et Solagro.

Terre de lien lance également un programme national pluriannuel avec 3 autres fondations, pour apporter de la connaissance sur les écosystèmes, en réalisant des diagnostics agro-environnementaux sur les fermes, pour proposer des recommandations, et financer les améliorations.

### ***Quel turn-over des installations ?***

Le turn-over existe, il est plus important dans les activités à faible investissement sur le capital d'exploitation tel que le maraîchage. Il est moins important sur l'élevage, l'arboriculture ou la vigne. C'est lié à la logique entrepreneuriale, et non la « volatilité des projets ».

### ***Quel contrôle ? quel suivi ?***

Il ne s'agit pas d'un contrôle, chaque fermier a un référent ferme, il est suivi dans son projet agricole pour permettre les échanges avec Terre de lien, qui est propriétaire.

Il s'agit de bénévoles qui vont régulièrement échanger et écouter mais il ne s'agit pas d'un contrôle.

### ***En 2021, le chiffres de 100 000 fermes perdues en 10 ans est mentionné, comment faire pour enrayer ce déclin ? Comment faire à grande échelle ?***

Un rapport récent sur l'état des terres agricoles en France a été publié en ligne. Les propositions dépendent des acteurs économiques, du législateur et de la profession agricole.

Il existe des mesures simples pour stopper l'artificialisation des terres, il suffit de taxer à 100% la plus-value sur la mutation des terres agricoles en terres constructibles. Il s'agit d'une question législative, les outils existent. Il n'y a pas de volonté politique des élus ni de la profession agricole.

Actuellement, beaucoup d'acteurs économiques commencent à se saisir de la question : les institutions religieuses sont de grands propriétaires terriens et leur impact sur la non-disparition des terres agricoles est très important, des entreprises aussi commencent également à se positionner sur ces questions.

Terre de liens n'est qu'un acteur, et beaucoup plus de structures doivent être créées, des foncières régionales, citoyennes, non-spéculatives, pour démultiplier ces actions.

### **Pour en savoir plus**

Terre de liens : <https://terredeliens.org/>

InPACT <https://www.agriculturepaysanne.org/InPACT>

Guide pour les collectivités [https://ressources.terredeliens.org/les-ressources?task=download&collection=u\\_util\\_jquery\\_docs\\_upload&xi=0&file=u\\_util\\_jquery\\_docs\\_upload&id=31](https://ressources.terredeliens.org/les-ressources?task=download&collection=u_util_jquery_docs_upload&xi=0&file=u_util_jquery_docs_upload&id=31)

Rapport sur le foncier agricole [https://ressources.terredeliens.org/les-ressources?task=download&collection=u\\_util\\_jquery\\_docs\\_upload&xi=0&file=u\\_util\\_jquery\\_docs\\_upload&id=1170](https://ressources.terredeliens.org/les-ressources?task=download&collection=u_util_jquery_docs_upload&xi=0&file=u_util_jquery_docs_upload&id=1170)

### Ont participé à ce RDV #15

Céline Boulmier, Jean-Marie Chanabé, Séverine Fabre (RB Gorges du Gardon) ; Gabriel Hirlemann (RBT Vosges du Nord) ; Camille Fleury (PNR Pyrénées Ariégeoises) ; Myrtille Le Motheux (PNR de Brière) ; Maud Kilhoffer (RB Marais Audomarois) ; Martine Atramentowicz (ex MAB France).

